



dessin de Joris



Traité transatlantique ci-gît la démocratie

Robert Joumard, mai 2014

1. **Agenda et historique**
2. **Le champ couvert**
3. **Élimination des droits de douane**
4. **Les choix politiques, obstacles au commerce**
5. **Justice privée**

Le projet en bref

- PTCI : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
- TTIP : *Transatlantic Trade and Investment Partnership*
- TAFTA : *Trans-Atlantic Free Trade Agreement*
- Grand marché transatlantique
- **Traité transatlantique**
- D'après le texte du mandat secret conféré par les gouvernements des États de l'UE à la Commission, vise « l'élimination des droits et l'élimination des obstacles réglementaires inutiles au commerce et à l'investissement »

Agenda

- Mandat secret à la Commission européenne signé par les 27 ministres du commerce le 14 juin 2013
- Négociation opaques en alternance à Washington et à Bruxelles par cycles : 5^e cycle les 19-23 mai 2014
- Négociateur unique de l'UE : Karel De Gucht, commissaire européen au commerce
 - ex-ministre des affaires étrangères belge
 - poursuivi pour fraude fiscale
- Objectif : aboutir à un accord en 2015
- Puis accord des ministres européens, des Parlements nationaux, du Parlement européen

Historique (1/2)

- 1992 : Réseau politique transatlantique
 - firmes + lobbies + députés européens + députés étasuniens
- 1995 : Transatlatic Business Dialogue (firmes)
 - jusqu'à 80% des recommandations du TABD reprises par les gouvernements -> politiques officielles
- 1995-98 : Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)
 - traité transatlantique repris de l'AMI
 - divulgué -> retrait de la France par Jospin -> abandon
- 2007 : Conseil économique transatlantique
 - instance politique non élue et non responsable
 - « rationaliser, réformer et réduire les réglementations pour renforcer le secteur privé »

Historique (2/2)

- 119 réunions de la Commission avec les lobbies du monde des affaires et de la finance en 16 mois
- 65% du mandat écrit directement par les lobbies du monde des affaires et de la finance
- Traité transatlantique = stratégie pour les États-Unis pour contourner le blocage de l'OMC par les pays du Sud et la Russie
- Duplique l'Accord de partenariat transpacifique et l'accord UE-Canada non encore ratifiés
- Le mandat donné par les gouvernements à la Commission est secret, les négociations opaques
- Aucun mandat des élus ni des peuples, mais bien des multinationales

Le champ du traité transatlantique(1/4)

- Toutes les activités humaines
 - hors services régaliens (armée, police, justice)
 - audiovisuel exclu à court terme seulement
 - accès libre et durable aux matières premières -> abandon de la maîtrise du sol
 - libéralisation entière des mouvements de capitaux (2008...)
 - protection des investisseurs, comme s'ils n'étaient pas protégés
- S'appliquerait à tous les niveaux de gouvernement : États, Régions, départements et communes
- Les 50 États formant les États-Unis non forcément tenus par l'accord
- Les États-Unis partenaires peu fiables (ALENA)

Le champ : les "garanties" (2/4)

- Vœux que les normes sociales, sanitaires et environnementales en vigueur en Europe soient protégées
- Mais "l'accord devrait" ou "pourrait" quant aux garanties
 - et "l'accord prévoira" ou "l'accord fera" pour le reste
- Mais comment l'UE qui libéralise à tout va refuserait de le faire ici ?
 - 4 arrêts de la Cour de justice de l'UE (Laval, Viking, Ruffert, Commission contre Luxembourg), disent que le droit de la concurrence l'emporte sur le droit social
 - l'UE a porté plainte contre l'Égypte (salaire minimum pour les entreprises étrangères) et contre le Canada (fiscalité environnementale)

Champ : des valeurs communes ? (3/4)

- Accord "au nom de valeurs communes"
- Europe : État gardien de l'intérêt général -> services publics pour garantir l'accès de tous à la santé, à l'éducation, aux transports...
- ÉU : intérêt général de la responsabilité des citoyens et non de l'État -> pas de Sécurité sociale etc.
- UE : financement de la vie politique par les entreprises réglementée, contrairement aux ÉU
- Conventions de l'OIT, Kyoto, sur la biodiversité, Cour pénale internationale, Unesco / diversité culturelle etc. signées par tous les pays européens, aucune par les ÉU
- Faire croire à des valeurs communes rend le projet technique et non politique.

Champ : bénéfiques (4/4)

- 3 études
 - en 2027 : +0,5% de PIB, et diminution de 1,7 % du chômage actuel
 - en 2029 : +10 €/an/personne
 - en 2029 : diminution de 3 % du chômage actuel
- Bénéfices ridicules -> l'emploi et la croissance ne sont en rien les objectifs réels de ce projet de traité
- Avantages pour le monde des affaires et de la finance, tout de suite
 - baisse, voire disparition des obligations sociales, sanitaires, environnementales et culturelles
 - liberté d'investir ce qu'ils veulent, où ils veulent, comme ils veulent et d'en retirer le profit qu'ils veulent
 - normes édictées par le privé, pour le privé

Élimination des droits de douanes

- 1^{er} objectif du traité
- N'existent que dans l'agriculture et le textile
- Si on baisse les droits de douane agricoles, c'est une catastrophe pour les agriculteurs
 - arrivée massive des produits à bas coûts de l'agrobusiness étasunien : bœufs aux hormones, volailles lavées au chlore, OGM, animaux nourris aux farines animales...
 - puis, pour être compétitif, intensification du caractère industriel de l'agriculture européenne : adieu les circuits courts
 - davantage d'engrais et de pesticides
 - perte énorme d'emplois

Les choix politiques, obstacles au commerce

(1/4)

- 2^e objectif du traité
 - "l'élimination des obstacles inutiles au commerce et à l'investissement"
 - "l'élimination, la réduction ou la prévention de politiques nationales superflues"
- Sont concernées
 - les normes constitutionnelles, légales ou réglementaires,
 - les normes éthiques, démocratiques, juridiques, sociales, alimentaires, sanitaires, phytosanitaires, environnementales, culturelles, financières, économiques, techniques...
- Normes plus contraignantes considérées comme des obstacles inutiles au libre commerce -> convergence des normes

Les choix politiques, obstacles au commerce

(2/4)

- Or, États-Unis en dehors des cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle
- Règlements ÉU dans la plupart des cas moins protecteurs que ceux de l'UE
- Donc réglementations ramenées au niveau le plus bas
- Tous les choix de société qu'on a pu faire chacun dans nos pays vont complètement disparaître
- Une société organisée, c'est un empilement de normes, de choix sur la manière de vivre ensemble
- Cette philosophie néolibérale nie la société, nie que la société soit légitime quand elle élabore des normes en fonction de valeurs qui inscrivent un vouloir vivre en commun

Les choix politiques, obstacles au commerce

(3/4)

- Les collectivités locales ne pourraient plus
 - adopter des normes environnementales ou sociales élevées
 - conserver une gestion publique de l'eau etc.
- Pour les lobbies de l'agrobusiness étasunien les normes qui existent en Europe ne sont pas fondées scientifiquement
 - le principe de précaution n'existe pas aux ÉU, il n'y a pas de risque tant que le risque n'est pas patent, avéré
 - en Europe, on ne donne le feu vert que lorsqu'on a la preuve qu'il n'y a pas de danger
 - OGM, bœufs aux hormones, poulets chlorés, porcs traités à la Ractopamine ne pourront plus être interdits en Europe

Les choix politiques, obstacles au commerce

(4/4)

- Dans le mandat il y a le principe du "traitement national"
 - les pouvoirs publics doivent accorder au secteur privé ce qu'ils accordent à leurs propres activités de service
 - par ex., ce que la France consacre financièrement pour faire fonctionner ses universités, elle devrait l'accorder à une section de Harvard qui viendrait s'installer à Paris
- Le droit d'obtenir une compensation en cas d'"expropriation indirecte", permet aux investisseurs de réclamer un dédommagement suite à une réglementation ayant pour effet de réduire ou d'éliminer leurs perspectives de profits

Justice privée (1/5)

- Nouveauté / OMC introduite par les traités transatlantique, transpacifique et UE-Canada : permettre aux multinationales de poursuivre un pays signataire ou toute administration pour obstacle au commerce
 - 3^e objectif du traité
 - soit annuler la réglementation, soit payer des sommes colossales
- Non plus devant les juridictions nationales, mais devant des juridictions privées composées de trois avocats d'affaires (cas du scandale Tapie)
- À huit clos, sans débat contradictoire, sans possibilité d'appel

Justice privée (2/5)

- Une forme de coup d'État
 - depuis 1789, seules les institutions issues d'un processus démocratique définissent la norme
 - enlèverait à nos institutions démocratiques leur capacité à faire des lois puisque celles-ci n'auraient plus aucune valeur face aux pouvoirs exorbitants des firmes privées
 - principale raison du rejet de l'AMI en 1998 par la France
- Mécanisme identique depuis 20 ans dans l'accord de libre échange entre Canada, Mexique et ÉU (ALENA)
 - 30 affaires de firme privée étasunienne contre Canada : le Canada a perdu 30 fois
 - 5 affaires de firme privée étasunienne contre Mexique : le Mexique a perdu 5 fois
 - 22 affaires de firme privée canadienne ou mexicaine contre États-Unis : les États-Unis ont gagné 22 fois

Justice privée (3/5)

- Imagine-t-on des multinationales traîner en justice les gouvernements dont l'orientation politique aurait pour effet d'amoindrir leurs profits ?
- Se conçoit-il qu'elles puissent réclamer — et obtenir ! — une généreuse compensation pour le manque à gagner induit par un droit du travail trop contraignant ou par une législation environnementale trop spoliatrice ?
- Tout type de réglementation peut être annulée, de l'article d'une Constitution à la décision d'un Conseil municipal
- Des exemples à la pelle...

Justice privée (4/5)

- La Constitution mexicaine protégeait les territoires indiens en limitant les possibilités d'investissement
 - un investisseur étasunien l'a contesté
 - le Mexique a eu le choix : payer des indemnités colossales ou changer sa Constitution. Il a changé sa Constitution
- L'assureur néerlandais Achmea a reçu 22 M € de la Slovaquie pour avoir remis en cause la privatisation de la santé effectuée par l'administration précédente
- L'Équateur a été condamné à verser 2 milliards € à une compagnie pétrolière
- L'OMC a obligé l'UE à payer plusieurs centaines de millions € pour son refus d'importer des OGM

Justice privée (5/5)

- Par le biais de ses filiales suisse et à Hong-Kong, Philip Morris attaque l'Uruguay et l'Australie pour avoir imposé un avertissement sanitaire sur les paquets de cigarettes (traités bilatéraux)
- La compagnie minière canadienne Lone Pine réclame au gouvernement québécois 250 millions \$ pour un moratoire interdisant la fracturation hydraulique
- L'Allemagne est attaquée par le constructeur de centrales électriques suédois Vattenfall pour sa décision de sortir du nucléaire, après Fukushima
 - 3,7 Md € réclamés après la fermeture de 2 centrales, et donc la baisse de ses bénéfices.

Conclusion (1/6)

- Il ne s'agit guère de libre échange, mais de pouvoir
- Abolir les droits de douane et les "barrières non tarifaires", c'est renoncer à des choix politiques et de société
 - qualité de l'eau, normes de qualité des produits agricoles, normes environnementales, sanitaires, réglementations garantissant la liberté d'expression, la protection des données personnelles, l'accès au soins, des choix de politique énergétique, sociale, agricole etc.
 - ériger la concurrence libre et non faussée en étalon de toute chose, c'est abandonner son pouvoir de décider de son avenir, collectivement
 - c'est balayer toutes les conquêtes sociales ou environnementales péniblement acquises au cours des décennies passées

Conclusion (2/6)



- Pourtant, les négociations se déroulent derrière des portes closes, le mandat donné par nos gouvernements est secret, les médias n'ouvrent aucun débat, les responsables politiques des partis de gouvernement sont muets ou nous racontent de belles histoires
- Ceux qui décident – essentiel^t les représentants du monde des affaires et de la finance, secondairement des responsables politiques néolibéraux – ne rendent de comptes à personne

Conclusion (3/6)

- Pour le gouvernement français, il faut "prendre acte et tirer parti de la tendance de la délégation de la règle au privé"
- On prend acte, on accepte
- On ne combat pas, on défend même, car le néolibéralisme est de toute évidence l'idéologie qui domine notre gouvernement

Conclusion (4/6)



Comment stopper le projet de traité transatlantique ?

Conclusion (5/6)

- Comme ont été bloqués l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), ou l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) :
- En rendant public ce qui est négocié en secret
- En signant des pétitions
- En participant aux collectifs citoyens contre le projet de traité, en manifestant
- En déclarant des collectivités locales hors traité transatlantique
 - Régions IDF, PACA, Limousin, Picardie
 - Tarn, Seine-Saint-Denis
 - Besançon, Niort, Saint-Denis, Briançon

Conclusion (6/6)

Si ce traité devenait réalité, un cycle historique se terminerait, commencé en 1789 quand nos grands aînés ont arraché le principe

"tous les pouvoirs émanent du peuple"

puis en 1948 avec la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, car ce serait

**"Tous les pouvoirs
émanent des firmes privées"**

Merci !

Projet de
traité transatlantique
ci-gît
la démocratie

Analyse détaillée sous <http://local.attac.org/rhone/spip.php?article1839>